



Lac-Saguay

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ


# AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018, le règlement intitulé "Règlement 2018-12 relatif au traitement des élus" a été adopté. Ce règlement a pour but de remplacer les règlements antérieurs et de l'actualiser.

Les personnes intéressées à prendre connaissance du règlement peuvent le faire aux heures normales du bureau au 257A, Route 117, Lac-Saguay.

Donné à Lac-Saguay ce 4<sup>ième</sup> jour de décembre 2018

  
Richard Gagnon  
Directeur général



